

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 décembre 2016

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille seize le sept décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le premier décembre deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CLASSES DE
DECOUVERTE ET
SEJOURS
THEMATIQUES DES
ECOLES
PUBLIQUES
ELEMENTAIRES
LILASIENNES POUR
L'ANNEE SCOLAIRE
2016-2017 –
ATTRIBUTION DES
ACCORDS-CADRES
A BONS DE
COMMANDE ET
AUTORISATION
DONNEE A
MONSIEUR LE
MAIRE DE SIGNER
LES ACCORDS-
CADRES A BONS DE
COMMANDE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Guillaume ROUSSEAU, Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (jusqu'à 21h20), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Frédérique SMADJA, Sonia ANGEL (jusqu'à 20h50), Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Camille FALQUE par Delphine PUPIER (à partir de 21h20), Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Irina SHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL (jusqu'à 20h50).

ABSENTS :

Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Malika DJERBOUA

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20161207-D158-16-DE
Date de télétransmission : 09/12/2016
Date de réception préfecture : 09/12/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016

OBJET : CLASSES DE DECOUVERTE ET SEJOURS THEMATIQUES DES ECOLES PUBLIQUES ELEMENTAIRES LILASIENNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 – ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'organiser des classes de découverte et séjours thématiques pour les élèves des écoles élémentaires,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un accord-cadre à bons de commande pour l'organisation de classes de découverte et séjours thématiques des écoles publiques élémentaires lilasiennes pour l'année scolaire 2016-2017,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 27 juillet 2016,

CONSIDERANT que les prestations ont fait l'objet d'une décomposition en 6 lots :

Lot n° 1	Classes de mer « Découverte du milieu et activité Voile » en Bretagne ou sur la côte Atlantique
Lot n° 2	Classes de mer « Découverte du milieu » en Bretagne ou sur la côte Atlantique
Lot n° 3	Classes de mer « Découverte du milieu et activité Voile » sur la côte Méditerranéenne
Lot n° 4	Séjours thématiques « Volcans » en Auvergne
Lot n° 5	Séjours thématiques « Châteaux de la Loire »
Lot n° 6	Séjours thématiques « Cirque et/ou Equitation »

CONSIDERANT qu'en raison de la disparition du besoin, le lot n° 5 est déclaré sans suite,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer les accords-cadres à bons de commande pour chacun des cinq lots restants aux sociétés ou associations dont les offres ont été jugées les plus avantageuses économiquement pour la collectivité, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour chacun des lots, les pièces particulières des accords-cadres à bons de commande et à accomplir toutes les formalités en résultant avec les sociétés ou associations concernées,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de retenir les sociétés ou associations suivantes :

- **Lot n° 1 : Classes de mer « Découverte du milieu et activité Voile » en Bretagne ou sur la côte Atlantique**

Société LOISIR MER ET DECOUVERTE – CENTRE NAUTIQUE DE
PLENEUF-VAL-ANDRE – 38 quai Célestin Bouglé – 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20161207-D158-16-DE Date de télétransmission : 09/12/2016 Date de réception préfecture : 09/12/2016
--

pour un séjour de 5 jours à Pléneuf-Val-André du 19 au 23 juin 2017
pour un coût de 93,68 € TTC / jour / enfant
pour un séjour de 6 jours à Pléneuf-Val-André du 12 au 17 juin 2017
pour un coût de 64,15 € TTC / jour / enfant
pour un séjour de 8 jours à Pléneuf-Val-André du 13 au 20 mai 2017
pour un coût de 61,89 € TTC / jour / enfant

- **Lot n° 2 : Classes de mer « Découverte du milieu » en Bretagne ou sur la côte Atlantique**

Association PEP DECOUVERTES - 5-7 rue Georges Enesco - 94026
CRETEIL Cedex

pour un séjour de 6 jours à Talmont St-Hilaire du 20 au 25 février 2017
pour un coût de 79,75 € TTC / jour / enfant

- **Lot n° 3 : Classes de mer « Découverte du milieu et activité Voile » sur la côte Méditerranéenne**

Société CAP MONDE - 11 quai Conti - 78430 LOUVECIENNES

pour un séjour de 6 jours à Sète du 6 au 11 juin 2017
pour un coût de 96 € TTC / jour / enfant

- **Lot n° 4 : Séjours thématiques « Volcans » en Auvergne**

Société CAP MONDE - 11 quai Conti - 78430 LOUVECIENNES

pour un séjour de 5 jours à La Bourboule du 29 mai au 2 juin 2017
pour un coût de 96 € TTC / jour / enfant
pour un séjour de 6 jours à La Bourboule du 19 au 24 juin 2017
pour un coût de 114 € TTC / jour / enfant

- **Lot n° 6 : Séjours thématiques « Cirque et/ou Equitation »**

Société PONEYS DES 4 SAISONS - 6 rue des Ecoles - 89400 EPINEAU LES
VOVES

pour un séjour de 5 jours à Epineau-les-Voves du 12 au 16 juin 2017
pour un coût de 106,16 € TTC / jour / enfant

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces particulières des accords-cadres à bons de commande relatifs à l'organisation des classes de découverte et séjours thématiques des écoles publiques élémentaires liliennes pour l'année scolaire 2016-2017 et à accomplir toutes les formalités en résultant avec les sociétés ou associations concernées.

ARTICLE 3 : **DIT** que les dépenses inhérentes à ces prestations, qui seront réglées par application des prix figurant dans l'acte d'engagement et le bordereau des prix unitaires propre à chaque lot, aux quantités réellement exécutées, seront inscrites au budget Ville de l'année 2017.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20161207-D158-16-DE
Date de télétransmission : 09/12/2016
Date de réception préfecture : 09/12/2016

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine- Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas



Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **09 DEC. 2016**
- et de son affichage le **14 DEC. 2016**
(pendant une durée continue de 2 mois)